



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu de la réunion DGPA / organisations syndicales Projet de statut commun des attachés du ministère - 15 septembre 2005 -

Participants pour l'administration : Mme DUFOURMANTELLE, Messieurs EYRAUD, ALIBERT, KERRAND et BRUN

Pour la CFDT : Alain LAVIELLE Didier GRINFEDER

Et : CGT, UNSA- UPCASSE, CFTC.

1. Elections des représentants du personnels de 2006.

Les représentants syndicaux soulèvent tous les difficultés de l'articulation de la sortie du décret de fusion des attachés avec la date programmée pour les élections (le 21 mars 2006). Il serait souhaitable de proroger le mandat des élu(e)s actuels. L'administration prend acte du problème.

2. Engagements de la réunion du 24 juin

La CFDT insiste sur l'engagement pris par la DGPA de fournir une note de problématique sur la gestion 2006 et 2007 des attachés, faute de quoi, par exemple, les conséquences de l'adoption du principe du ratio promus/promouvables ne seraient pas lisibles.

Mme DUFOURMANTELLE annonce, à cet égard, qu'il faut examiner cette question pour l'ensemble des corps, à cet effet Monsieur CAZOTTES recevra en bilatéral chaque syndicat avant un réunion plénière avec toutes les organisations syndicales.

3. Distribution de documents

L'administration distribue la nouvelle version du décret portant dispositions statutaires communes aux corps des attachés, le conseil d'ETAT n'a procédé qu'à des modifications de forme.

4. Le décret portant création du corps des attachés de l'Équipement

Les articles redondants avec le décret « portant dispositions statutaires communes applicables au corps des attachés d'administration et à certains corps analogues » ont été abandonnés. On notera dans ce décret commun, simplifié dans sa rédaction par le Conseil d'Etat, une nouveauté intéressante pour les attachés : ils pourront conserver pendant deux ans le bénéfice de leur admission à un examen (art. 23)

Visas :

ajout du décret du 2 septembre 2005 concernant le ratio promus/promouvables

Article 1 : Création du corps

La CFDT affirme que les corps maritimes doivent bénéficier des mêmes possibilités de promotion que leurs collègues de l'Équipement (Mme DUFOURMANTELLE est d'accord, l'UNSA UPCASSE est contre)

Article 3 - 4^{ème} alinéa : nomination au choix.

Une référence au nouveau décret portant création du statut des Secrétaires Administratifs de l'Équipement sera ajouté et l'ancienneté nécessaire sur le grade de SAE pour pouvoir passer l'examen professionnel est abaissée

Reclassement et ancienneté

L'UNSA UPCASSE souhaite, au nom de l'équité entre techniciens et administratifs, que revendiquent tous les syndicats, un gain de 6 mois d'ancienneté à l'occasion du reclassement comme pour les ingénieurs des TPE. Monsieur EYRAUD (chef du Bureau des personnels administratifs d'encadrement) signale l'hostilité de la Fonction Publique en raison du caractère interministériel du corps des attachés.

Article 9 : – intégration dans les futurs corps

Le 1^{er} alinéa sera réécrit pour reprendre la formulation retenue pour les secrétaires administratifs de la Culture qui permet pour les agents détachés de prendre en compte la situation dans le corps où elle est la plus favorable. (l'administration s'engage à nous fournir le texte)

Article 10 : stagiaires

Le 2^{ème} alinéa sera à revoir ; il ne concernerait que les concours de résorption de la précarité.

5. Le décret relatif à l'emploi de conseiller de l'Équipement

Mme DUFOURMANTELLE indique qu'aucune grille de reclassement n'a été fournie car l'administration a repris la grille d'ingénieur divisionnaire de l'aviation civile mais la Fonction Publique attend les propositions de tous les ministères pour se positionner. Le projet du ministère de l'Intérieur est le plus avancé (directeur de préfecture), il a l'inconvénient de prévoir une carrière de 14,5 ans au lieu de 12,5 ans en moyenne.

Article 2 : accès au corps

La principale nouveauté depuis la séance de travail du 24 juin 2005 réside en l'abandon du principe de deux groupes distincts demandé à l'unanimité des syndicats.

Monsieur EYRAUD indique qu'il faut élargir le vivier pour convaincre le conseil d'État. Les organisations syndicales souhaitent une réciprocité entre les ministères et fixer un taux d'accès des autres ministères au corps de l'Équipement. Il serait souhaitable de disposer pour la CFDT d'une projection de gestion permettant d'évaluer le dimensionnement du corps. Mme DUFOURMANTELLE donne son accord pour quantifier l'ouverture du corps.

Article 5 : nomination dans le corps 2^{ème} alinéa

Il sera réécrit pour ne pas gêner les agents proches de la retraite et susceptibles de bénéficier du détachement dans l'emploi. La CFDT attire l'attention sur le fait que la décentralisation risque de réduire de façon notable le nombre des emplois donnant vocation à être conseiller si la DGPA établit une typologie trop restrictive des emplois éligibles.

6. Liste des emplois de conseiller de l'Équipement

Emploi de conseiller Hors échelle A.

Cette liste sera transmise à la Fonction Publique, elle fera l'objet d'un arrêté ministériel. La liste sera éventuellement complétée par : les directeurs adjoints d'établissement public, les écoles d'architectures, les chargés de missions SGAR, les chefs de missions LOLF.

Actuellement l'administration envisage que 20% du corps accède à la hors échelle A, c'est 10% pour les préfectures, qui distingue en outre géographiquement les services selon leur importance.

Emplois de conseillers 1015 (indice brut terminal, 80% du corps)

La liste des emplois ne sera pas communiqué sauf demande expresse de celle-ci à la Fonction Publique, et de fait, son examen précis est moins urgent ; il pourra être fait à l'occasion de l'examen des règles de gestion. Elle sera complétée par les « experts et conseillers , les chargés d'arrondissement. »

7. Les prochaines réunions

Dossier statutaire

La présente réunion est la dernière.

Sur la Gestion :

Prochaine réunion en principe le 8 novembre (méthode et programme de travail, charte de gestion, mobilité)

Puis le 2 décembre 9h30.

Dossier indemnitaire

les dates suivantes sont envisagées en fonction des disponibilités de M. LE DALL : 28 novembre, 1^{er} décembre, 2 décembre après midi, 8 et 9 décembre.

Rappel dates des CAP

Corps	Dates CAP	Objet
PASSD	28 ou le 30 septembre	examen des réclamations sur notations
PASSD	6 octobre 2005 pré CAP le 29 septembre	mutations promotions et bilan de gestion...)
PASSD	17 novembre pré CAP le 10 novembre	promotions
Attachés AC	7 octobre 2005 pré CAP le 30 septembre	mutations promotions à Attaché AC

Elu(e)s PASSD :

Alain LAVIELLE DDE 81 tél. : 05.63.47.30.15
Nicole FIEVET DGPA Draguignan tél. : 04.98.10.73.85

Elu(e)s Attachés d'Administration Centrale

Gina JUVIGNY (Min. de l'industrie) tél. : 01 44 97 07 09
Isabelle HENNION DGUHC tél. : 01 40 81 97 30
Chantal RELAND..... DTT tél. : 01 40 81 17.65
Didier GRINFEDER..... CFDT / DREIF tél. : 01 40.61.81.71
Charlotte LAURENT ATTHALIN ... FGTE tél. : 01.42.02.49.96